

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2012

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 6 février 2012 à 19h30 en la salle «Viateur-Routhier» du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 23 personnes présentes à cette séance.

12-02-020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de janvier 2012;
6. Dépôt des états financiers non régularisés au 31 janvier 2012;
7. Adoption du règlement d'emprunt numéro 127-12 autorisant l'achat de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest abritant le bureau municipal;
8. Règlement d'emprunt numéro 127-12 autorisant l'achat de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest abritant le bureau municipal : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
9. Avis de motion : projet de règlement numéro 128-12 décrétant les normes d'utilisation de l'eau potable pour les usagers branchés sur les réseaux d'aqueduc publics et la mise en place des compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions consommant l'eau provenant des réseaux publics du territoire de la municipalité d'Adstock et dispense de lecture;
10. Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la municipalité au 6 février 2012;
11. Autorisation d'expédition des avis d'arrérages de taxes;
12. Vente pour taxes impayées : mandat au directeur général/secrétaire-trésorier;
13. Construction du centre multifonctionnel : recommandation de paiement numéro 8 à l'entrepreneur «Les Constructions Excel S.M. Inc.»;
14. Constatation de la démission du chef pompier;
15. Dossier Ferme Nadeau & Fils s.e.n.c., volet #3 de la recommandation municipale numéro 11-09-208 : avis à la CPTAQ;
16. Dossier Sylvain Jacques : avis à la CPTAQ;
17. Budget accordé à l'O.T.J. St-Méthode : majoration du montant;
18. Regroupement d'achat concernant l'approvisionnement en abat-poussière : mandat à l'UMQ;
19. Travaux d'ajout d'un nouvel espace au bureau municipal : autorisation de dépenses;
20. Autorisation d'achat d'une laveuse à pression pour les activités au garage municipal du secteur St-Méthode;
21. Inspection d'alarme incendie au centre multifonctionnel : mandat à Chubb Edwards;
22. Solidarité rurale : autorisation d'adhésion à l'organisme à titre de membre corporatif;
23. Affaires diverses :
 - 23.1 Moisson Beauce : contribution financière

24. Correspondance et rapports;
25. Période de questions;
26. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout inscrit au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-021

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2012, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-022

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 275 627.75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON RÉGULARISÉS AU 31 JANVIER 2012

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers non régularisés au 31 janvier 2012. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

12-02-023

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 127-12 AUTORISANT L'ACHAT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 37, RUE PRINCIPALE OUEST ABRITANT LE BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU que la municipalité d'Adstock désire procéder à l'achat de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest, lequel immeuble abrite actuellement le bureau municipal;

ATTENDU que la somme requise pour mener à terme ce projet se chiffre à 321 930 \$, incluant les frais incidents;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour en acquitter le coût;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Denis Marc Gagnon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 9 janvier 2012;

ATTENDU que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

ATTENDU la dispense de lecture accordée lors de la présentation de l'avis de motion;

ATTENDU l'article 445 de code municipal concernant la dispense de lecture;

ATTENDU que les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que les membres du conseil présents s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'adopter le règlement d'emprunt portant le numéro 127-12, lequel autorise une dépense et un emprunt de 321 930 \$ pour l'achat de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest, lequel immeuble abrite actuellement le bureau municipal. (Voir le livre des règlements)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-024

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 127-12 AUTORISANT L'ACHAT DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 37, RUE PRINCIPALE OUEST ABRITANT LE BUREAU MUNICIPAL : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE DES PERSONNES HABLES À VOTER

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu que le règlement d'emprunt portant le n° 127-12 décrétant l'achat et le paiement d'un montant de 321 930 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 37, rue Principale Ouest à Adstock, lequel immeuble abrite actuellement les bureaux de la municipalité, soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*».

Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le lundi, 20 février 2012 au bureau de la municipalité d'Adstock, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 128-12 DÉCRÉTANT LES NORMES D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE POUR LES USAGERS BRANCHÉS SUR LES RÉSEAUX D'AQUEDUC PUBLICS ET LA MISE EN PLACE DES COMPTEURS D'EAU POUR LES INDUSTRIES, LES COMMERCES ET LES INSTITUTIONS CONSOMMANT L'EAU PROVENANT DES RÉSEAUX PUBLICS DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK ET DISPENSE DE LECTURE

Avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une session subséquente, l'adoption du règlement portant le numéro 128-12 décrétant les normes d'utilisation de l'eau potable pour les usagers branchés sur les réseaux d'aqueduc publics et la mise en place des compteurs d'eau pour les industries, les commerces et les institutions consommant l'eau provenant des réseaux publics du territoire de la municipalité d'Adstock. Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu une copie des textes du projet de règlement, une dispense de lecture est alors demandée et accordée.

12-02-025 DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 6 FÉVRIER 2012

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le directeur général/secrétaire-trésorier doit déposer, au conseil, la liste des personnes endettées envers la municipalité au 6 février 2012 ainsi que le solde y figurant (139 913.79 \$).

À cet égard, il est résolu d'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité au 6 février 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-026 AUTORISATION D'EXPÉDITION DES AVIS D'ARRÉRAGES DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2010 ne sont pas acquittées. À même cette communication, le directeur général/secrétaire-trésorier informera les susdits propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 9 mars 2012 et, qu'après cette date, leur dossier sera déposé à la MRC des Appalaches et que leur immeuble pourra être vendu pour non-paiement de taxes municipales, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-027 VENTE POUR TAXES IMPAYÉES: MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à déposer, à la MRC des Appalaches et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2010 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales. De plus, autorisation est également donnée au directeur général/secrétaire-trésorier d'agir, la journée de la vente, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-028

CONSTRUCTION DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL : RECOMMANDATION DE PAIEMENT N° 8 À L'ENTREPRENEUR LES CONSTRUCTIONS EXCEL S.M. INC.

ATTENDU la recommandation écrite de paiement numéro 8 datée du 24 janvier 2012 émanant de la firme de consultants «Alain Veilleux, architecte»;

ATTENDU que le chargé de projet nous confirme avoir reçu toutes les quittances finales des dénonciations de contrat;

ATTENDU la radiation de l'hypothèque légale inscrite par «Les Pavages de Beauce Ltée» et enregistrée le 20 janvier 2012 sous le numéro R 18 782 042 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU que cette demande de paiement complète toutes les sommes dues à l'entrepreneur dans le projet du centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 8 au montant de 330 156.43 \$ présentée par l'entrepreneur «Les Constructions Excel S.M. Inc.» pour des travaux de construction reliés au centre multifonctionnel. Ce montant représente le paiement final dû, incluant toutes retenues.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-029

CONSTATATION DE LA DÉMISSION DU CHEF POMPIER

Le directeur général/secrétaire-trésorier informe les membres du conseil que M. Gabriel Huard, chef pompier de la brigade incendie du secteur St-Méthode, a remis officiellement sa démission, par écrit, le 11 janvier 2012. Toutefois, celui-ci consent à demeurer en poste jusqu'à la nomination de son successeur.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la démission de M. Gabriel Huard à titre de chef pompier de la brigade incendie du secteur St-Méthode et de mettre en marche le processus de remplacement du chef pompier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-030

DOSSIER FERME NADEAU & FILS S.E.N.C., VOLET #3 DE LA RECOMMANDATION MUNICIPALE NUMÉRO 11-09-208 : AVIS À LA CPTAQ

Le 6 septembre 2011, via la résolution 11-09-208, la municipalité d'Adstock appuyait la demande laquelle comportait 3 volets présentée à la CPTAQ par Ferme Nadeau & Fils s.e.n.c..

Le 19 octobre 2011, M. Bertrand Nadeau modifiait le volet #3 de la demande en ajoutant une précision à l'effet que la décision devant être rendue par la CPTAQ devait permettre la construction d'une résidence pour un futur acquéreur.

Par une lettre datée du 17 janvier 2012, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) s'adresse à la municipalité d'Adstock en vue d'obtenir un document confirmant que la modification apportée à la demande décrite au volet #3 est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

À ce sujet,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le projet de Ferme Nadeau & Fils, s.e.n.c., dont le numéro de dossier est le 400979, modifié par une lettre adressée à la CPTAQ le 19 octobre 2011 signée de la plume de Bertrand Nadeau, n'est pas conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur. Toutefois, dans l'éventualité que le résultat de la négociation dans le dossier de l'article 59 actuellement en cours autoriserait la construction d'une résidence sur la superficie dont il est question au volet #3 de la demande, la municipalité d'Adstock informe la CPTAQ qu'elle devrait accorder dès maintenant l'autorisation recherchée par Ferme Nadeau & Fils s.e.n.c. sans devoir présenter une nouvelle demande. Il est également résolu de joindre, lors de l'expédition de la présente résolution, l'argumentaire datée du 2 février 2012 fournie par M. Bertrand Nadeau au soutien de sa demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-031

DOSSIER SYLVAIN JACQUES : AVIS À LA CPTAQ

M. Sylvain Jacques s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation de construire une résidence en zone agricole dynamique sur les parties des lots 4A et 4B pour le rang 8 au cadastre officiel du canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford, comportant une superficie de 44,32 hectares.

En vertu de la réglementation municipale actuellement en vigueur, la demande ainsi présentée doit être considérée non conforme. Cependant, la zone agricole de la municipalité d'Adstock fait présentement l'objet d'une étude et d'une négociation en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ. Or, les présentes négociations indiquent, à toute fin pratique, que les lots en question se retrouveront, au terme de la négociation, en zone agroforestière et qu'il sera alors possible de construire une résidence sur des lots possédant une superficie de 20 hectares et plus.

À cet égard,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'appuyer la demande présentée par M. Sylvain Jacques en vue d'obtenir dès maintenant, de la CPTAQ, l'autorisation de construire une résidence sur les lots 4A et 4B pour le rang 8 au cadastre officiel du canton de Thetford étant donné que les lots en question se retrouveront dans une zone agroforestière au terme de la négociation. Dans cette zone, il sera alors permis de construire une résidence sur des lots dont la superficie est égale ou plus grande que 20 hectares, le demandeur se qualifiant amplement aux exigences étant donné une superficie de 44,32 hectares de son lot.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-032

BUDGET ACCORDÉ À L'O.T.J. ST-MÉTHODE : MAJORATION DU MONTANT

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de majorer de 500 \$ pour l'année 2012, la subvention accordée à l'O.T.J. St-Méthode. Telle majoration est rendue nécessaire en regard du calendrier de leurs activités 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-033

REGROUPEMENT D'ACHAT CONCERNANT L'APPROVISIONNEMENT EN ABAT-POUSSIÈRE : MANDAT À L'UMQ

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU que l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu ce qui suit :

- que la municipalité d'Adstock confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques (*chlorure de calcium en flocon et/ou chlorure de calcium en solution liquide et/ou chlorure de magnésium en solution liquide*) nécessaires aux activités de la municipalité;
- que si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins cinq (5) jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres;
- que la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-034

**TRAVAUX D'AJOUT D'UN NOUVEL ESPACE AU BUREAU MUNICIPAL :
AUTORISATION DE DÉPENSES**

ATTENDU que la municipalité désire agrandir ses bureaux en utilisant de l'espace à l'intérieur de la Caisse populaire;

ATTENDU l'accord obtenu de la direction de la Caisse populaire à la réalisation de notre projet;

ATTENDU la soumission présentée par «Constructions Marquis Poulin Inc.» datée du 1^{er} février 2012 au montant de 7 310.11 \$ pour l'exécution des travaux;

ATTENDU les sommes prévues au budget d'opération 2012 en vue de ces transformations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser des dépenses évaluées à environ 8 000 \$, taxes en sus, engendrées par les travaux d'ajout d'un nouvel espace de bureaux dans les locaux du bureau municipal et de confier le mandat de réalisation de ces travaux à la firme «Constructions Marquis Poulin Inc.» en vertu de sa soumission datée du 1^{er} février 2012. Telles dépenses ont été initialement prévues au budget d'opération 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-035

**AUTORISATION D'ACHAT D'UNE LAVEUSE À PRESSION POUR LES
ACTIVITÉS AU GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR ST-MÉTHODE**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission présentée par la firme «Dominion Grimm de Thetford Mines» et datée du 23 janvier 2012, une dépense de 2 500 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une laveuse à pression nécessaire aux opérations du garage du secteur St-Méthode. Telle dépense fut initialement prévue au budget d'opération 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-036

**INSPECTION D'ALARME INCENDIE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL :
MANDAT À CHUBB EDWARDS**

Afin de s'assurer que le réseau d'avertisseurs d'incendie au centre multifonctionnel remplit bien ses fonctions pour lequel il fut installé, il y a lieu de confier le mandat d'inspection à une firme compétente en la matière.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de confier, à la firme «Chubb Edwards» en vertu de leur proposition numéro 910-6618 du 16 janvier 2012, le mandat d'inspection du système d'alarme incendie au centre multifonctionnel et de nous transmettre un rapport d'inspection. La dépense pour l'exécution de ce mandat se chiffre à 439 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-02-037

SOLIDARITÉ RURALE : AUTORISATION D'ADHÉSION À L'ORGANISME À TITRE DE MEMBRE CORPORATIF

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'adhérer à l'organisme «Solidarité rurale du Québec» à titre de membre corporatif et de défrayer annuellement la cotisation exigée. Pour l'année 2012, cette cotisation est fixée à 250 \$.

AFFAIRES DIVERSES

12-02-038

MOISSON BEAUCE : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Dans le cadre de sa campagne annuelle de financement, l'organisme «Moisson Beauce» fait encore une fois appel à la générosité de la municipalité afin d'assurer le bon fonctionnement de sa banque alimentaire. Selon un rapport de l'organisme, des personnes d'Adstock ont recours régulièrement aux services de la banque alimentaire de Moisson Beauce.

À ce sujet,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 250 \$ à titre de contribution financière accordée à «Moisson Beauce» afin de les aider à poursuivre leur œuvre humanitaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement;

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 5 mars 2012, à 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode.
- F2) Journée municipale annuelle de ski au mont Adstock : 25 février 2012.
- F3) Projet pour le pacte rural : report de la date de présentation au 2 mars 2012.
- F4) Le 4 juin 2012 à 19h30, rencontre avec le lieutenant Marco Harrisson de la Sûreté du Québec.

F5) Le samedi 11 février 2012, à l'aréna du secteur St-Méthode, journée familiale dans le cadre du tournoi de hockey inter-famille. Des jeux gonflables seront à la disposition des jeunes dans le gymnase.

F6) Le 19 février et 4 mars 2012, dès 9h00, les familles sont invitées à participer aux activités organisées en lien avec l'établissement d'une politique familiale. Une communication à cet égard sera transmise par la poste.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

12-02-039

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de lever la séance à 20h25.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon